

20230619_DL_05

**OBJET : Budget
supplémentaire 2023**

Date de convocation :
13 juin 2023

Date de séance :
19 juin 2023

Date d'affichage :
6 juillet 2023

Membres en exercice : 46

Membres présents : 15

Membres votants : 25

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément aux statuts*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juin 2023 à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents : M. PENAUD Guy, M. GEST Alain, Mme LHOMME Brigitte, M. BEAUMONT Joël, M. PARSIS Laurent, M. GORRIEZ Jean, M. DEFRANCE Hervé, M. VARLET Philippe, M. PAYEN Jean-Dominique, M. WALIGORA Jean-Luc, Mme POUPART Patricia, M. THUEUX Jacky, M. BEAUFILS Christian, M. DEMARCY Denis, M. LEFEBVRE Julien.

Secrétaire de séance : Mme LHOMME Brigitte

Pouvoirs :

M. Paul-Éric DECLE donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe
M. DELFOSSE Jean-Philippe donne pouvoir à M. LEFEBVRE Julien
M. Michael MAILLE donne pouvoir à M. DEFRANCE Hervé
M. HECQUET James donne pouvoir à M. DEMARCY Denis
M. DURIEUX François donne pouvoir à M. GORRIEZ Jean
M. Hubert DE JENLIS donne pouvoir à M. PENAUD Guy
Mme Françoise MAILLE-BARBARE donne pouvoir à M. PARSIS Laurent
Mme DELTRE Margaux donne pouvoir à M. GEST Alain.
M. MAROTTE Philippe donne pouvoir à M. M. BEAUMONT Joël
M. DEBEUGNY François donne pouvoir à M. PAYEN Jean-Dominique

Le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2023 a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice 2022 constatés au moment du vote du compte administratif, ainsi que d'ajuster les crédits en fonction des prévisions et besoins de la fin de l'année.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le budget primitif 2023 adopté par délibération n°3 en date du 23 janvier 2023
- Vu les résultats de l'exercice 2022 constatés au compte administratif approuvé par délibération n°2 du Comité syndical du 19 juin 2023
- Vu l'affectation du résultat de l'exercice 2022 approuvé par délibération n°3 du Comité syndical du 19 juin 2022
- Vu le projet de Budget supplémentaire de l'exercice 2023,

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le budget supplémentaire de l'exercice 2023 est approuvé.

ARTICLE 2 - Les montants totaux des budgets (reports 2022 compris) se décomposent par section ainsi qu'il suit :

	Crédits votés	Reports 2022 + modifications 2023	Totaux budgets 2023
Budget principal - Fonctionnement	1 576 180,00	705 366,76	2 281 546,76
Budget principal - Investissement	2 384 410,00	814 366,30	3 198 776,30
Budget annexe "Centre de services numériques" - Fonctionnement	1 376 700,00	419 658,03	1 796 358,03
Budget annexe "Centre de services numériques" - Investissement	1 300 400,00	67 855,09	1 368 255,09
Budget annexe "Infrastructures numériques" - Fonctionnement	14 163 510,00	7 281 155,43	21 444 665,43
Budget annexe "Infrastructures numériques" - Investissement	58 168 010,00	14 756 122,51	72 924 132,51

ARTICLE 3 - Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.